

de la rédaction et de l'administration, à Paris,
DU CROISSANT, 16, HOTEL COLBERT.

ABONNEMENTS.

FRANCE.			BELGIQUE.		
Paris.	Départemens.	Étranger.	Bruxelles.	Provinces.	
15 fr...	18 fr...	23 fr...	15 fr...	17 fr.	
30	36	44	30	34	
60	72	88	60	68	

... pour la France et l'Étranger, aux bureaux du
... les Correspondans, les Libraires, les Directeurs
... sans aucune augmentation de prix, chez les Direc-
... passageries; et pour la Belgique, chez Jules Gêruzot,
... des Éperonniers, 6, à Bruxelles.
... temens datent des 1^{er} et 16 de chaque mois.



Publiant chaque jour un nouveau dessin en lithographie,
ou gravure, et des vignettes sur bois.

FORMANT PAR ANNÉE SEPT SÉRIES SPÉCIALES,
SAVOIR :

- 52 dessins de Théâtres.
- 52 Portraits ou charges.
- 52 dessins de Genre.
- 52 dessins d'Actualités.
- 52 dessins d'Art et du Musée.
- 52 Caricatures politici., litté-
raires, artistiq., industrielles.
- 52 dessins de Modes.

On reçoit en paiement des abonnemens et annonces, les
mandats à vue sur le Trésor et sur la Poste, et les effets sur
les maisons de banque de Paris.
Tout ce qui concerne le Journal doit être adressé (France)
au Directeur.



LE CHARIVARI.

SALON DE 1840.



PREMIER ARTICLE.

Expositions ont été moins suivies que celle de
Paris, sans qu'on puisse donner pour cause à une
cause aussi préjudiciable aux artistes la rigueur de la
politique des préoccupations envahissantes de la politi-
que plus beau soleil du monde, les salles du Lou-
vre sont désertes. Quelques rois des expositions
ont, il est vrai, demeurés dans leurs tentes de
Paris; mais tous n'ayant pas imité cette superbe
tenture ne faut pas attribuer à ces fluctuations de
la fortune d'ouvrages, arrivant par ondes inégales, l'ab-
sence au Musée. Le jury, ce jury dont il sera
bon goût de ne plus parler, est pour beau-
coup d'avis, dans le refroidissement général. Sa
réputation est connue, elle a été qualifiée: le jury n'a pas
de tableaux, il les a renvoyés. Ceux que nous voyons
aux murailles du Louvre auraient pu éprouver
le contraire sans mériter moins d'estime; ils
sont renvoyés au Musée, s'ils sont bons, — et ceux
renvoyés sont mauvais, s'ils sont mauvais, quoi-
qu'ils aillent qu'au Musée. Et voilà en quoi le jury
est à l'éloignement du public, qui ne veut pas
qu'on lui offre, froissée, mordue, gaspillée, incom-
préhensible nationale, au bout du compte payée par
le public les membres du jury comme il paie le
travail. Afin de ne pas éprouver le regret de
un mauvais tableau là où le hasard en aurait mis
un fort beau sans l'intervention du jury, il ai-
me se promener sous les marronniers des Tuile-
ries de haine et d'aigreur.

des torts des deux parts. Le jury ne nous sé-
pare pas le rapin non plus. Nous avons en horreur
son auguste dynastie. Il est hors de doute que

le rapin est d'une fécondité agaçante pour le jury, irrité
par tradition et expérience du retour obscur de tant de
baigneuses, de tant de vues de Fontainebleau, de tant de
crucifiemens, de tant de Madeleines, qu'on ferait bien
mieux de laisser à l'état de vessies chez Susse ou chez
Deforge. L'inconvénient est grave et désastreux dans ses
résultats, puisqu'il soulève d'abord à bon droit la colère
et amène plus tard infiniment moins à bon droit l'odieuse
partialité de l'Institut. Le remède au mal, à celui-là s'en-
tend, est facile. Le rapin relève d'un maître pendant la
première année d'étude, la seule où il daigne accepter un
maître, car à la seconde année il est déjà maître lui-même.
Eh bien! qu'à pendant cette première année marquée
par la petite vérole et la coqueluche du rapin, le profes-
seur, par stipulation écrite, ait le droit de l'empêcher d'ex-
poser ses infirmités du jeune âge au salon, ses paysages
muqueux et ses grandes compositions affectées d'engelures.
D'un seul coup nous enlèverons, bon an mal an, à la
mauvaise humeur du jury deux cents paires de baigneu-
ses, cinquante hectares de paysages au moins et quelques
mille litres de fleuves forçant des blocs de rochers dans
les Pyrénées.

Débarrassés du rapin, passons au maître. Rien n'est
plus vague malheureusement que ce titre: pour être
maître d'armes, il faut manger une pomme avec trois
maîtres d'armes d'un régiment; pour être maître de chaus-
son, il faut baiser sur la bouche deux maîtres de chaus-
son, qui les uns et les autres ne vous accordent cet hon-
neur qu'après une épreuve d'adresse en public; pour être
maître en peinture, on n'exige rien, d'où il résulte que
dans le peintre, à tort ou à raison, passé maître, on sent
toujours un peu le rapin. Pour preuve de cette vérité,

vous n'avez qu'à considérer combien la plupart des artis-
tes déjà en nom cèdent à la rage d'envoyer au salon jus-
qu'à leur plus misérable lambeau de toile peinte. — Mon ta-
bleau d'histoire est sublime, dit celui-ci, mais mon paysa-
ge est beau aussi! — Ma marine est originale, mais mon
portrait est d'un grand goût! — Et mon esquisse! et mon
intérieur! et ma petite bataille!... Enfin tout y passe. Dé-
plorable abondance! prodigalité mortelle! Faut-il tant
fournir de preuves pour se faire accepter ou comme colo-
riste, ou comme dessinateur, ou comme poète, ou comme
penseur, si toutefois on pense en peinture, ce dont
nous doutons fort? En faut-il tant, surtout avec la faculté
offerte de pouvoir exposer tous les neuf mois, temps à
peine nécessaire pour achever un bon tableau, plus que
suffisant en revanche pour en peindre dix extrêmement
mauvais? Se constituant son premier jury, l'artiste de-
vrait choisir son meilleur tableau pour la solennité, tandis
qu'un autre côté le jury s'investirait du droit de n'en
accepter que deux, fût-ce même du plus grand peintre.

Au moyen de ces deux réformes, si raisonnables et si fa-
ciles à opérer, on obtiendrait immédiatement une dimi-
nution désirable dans l'envoi des peintures, et l'occasion
serait enlevée au rapin de se croire maître, et aux maîtres
de trop se souvenir parfois qu'ils ont été rapins.

Ces considérations nous entraînent à examiner la va-
leur du projet qu'agitent en ce moment entre eux certains
artistes refusés cette année, et qui consisterait à élever au-
tel contre autel, à opposer au Musée une salle d'exposition
où seraient placés tous les produits écartés par l'ar-
rêt expéditif du jury.

Ce projet n'est pas bon; il est nouveau, et ceux d'entre
les artistes qui en essaient la difficile réalisation le pressen-
tent comme nous. Avant de nous rendre les échos des dé-
bats soulevés dans leurs premières réunions, nous risque-
rons notre avis sur le principe même de l'acte d'indépen-
dance auquel ils veulent attacher leurs noms. Le jury est
l'expression directe du gouvernement, et le gouverne-
ment récompense, dicte des commandes, distribue des
pensions, des médailles et des croix. Pur ou impur, il est
la main dont le jury est le bras. Il y a plus: le peintre
que distingue l'état se fait accepter de plein pied par le
public, en sorte que le jury, par l'enchaînement des deux
anneaux les plus solides de l'autorité, est à la fois le prin-
cipe de toute fortune et de toute renommée. Là est la dif-
férence qui existe entre la peinture, de nature soumise, et
la littérature, d'essence indépendante.

A cette faculté rémunérative, qu'opposent les peintres
refusés, devenus jury, académie, gouvernement? Rien,
pas même l'opinion. Car l'opinion, avant d'être une pen-
sée, a besoin d'être un corps qui se meut, se déplace, va
voir, examiner et apprécier. Ira-t-on à l'exposition des
refusés? Eh mon Dieu! on va à peine à l'endroit consacré
par plus d'un siècle d'habitude; on monte en soupi-
rant l'escalier si splendide du Louvre, porté cependant
qu'on est par les jambes de ses aïeux et ses propres
jambes.

Peu de curieux se rendront à l'exposition rivale du
Louvre, croyez-le bien! D'abord les journalistes, ces spi-
rituels paresseux, aimeront mieux vous plaindre toujours
que d'aller vous voir une fois, artistes en disgrâce! En-
suite vos confrères acceptés s'épargneront également cette
peine. Quant au public, il pense déjà aux lilas de Ro-
mainville. Voyez-vous, en France personne n'aime l'auto-
rité, mais beaucoup en ont peur. Les révoltes ont tort; il
n'y a que les révolutions qui aient raison dans notre bon
pays.

A leur première réunion les artistes refusés ont commencé par ne pas s'entendre; à la seconde ils ont fini par se scinder en deux catégories ennemies. Aucune des deux pourtant ne prétend admettre tous les tableaux rejetés par le jury, exclusion, pour le dire en passant, qui pourrait bien enfanter une troisième coalition au sein des deux autres. Quel chaos!

Le point essentiel de la discussion est celui-ci: parmi les artistes coalisés contre le jury, les uns veulent recevoir tous les tableaux reconnus bons sous le rapport de l'exécution, et les autres entendent refuser tous les tableaux contraires à la morale, au sentiment religieux et surtout à la foi prêchée sur la terre par M. Ingres, par l'apôtre Indigo et Saint-Jean-Terre-de-Sienne. Ils se sont brisés contre ce dissentiment profond. Le président a toutefois beaucoup agité la sonnette. A une troisième réunion il n'y avait personne, et peut-être le musée du Louvre sera désert.

Dans notre prochain article nous indiquerons sommairement le moyen de corriger, par la tribune et par la presse, la haineuse mais utile institution du jury.

QUI VIVE ? — CENSURE ? — PASSEZ AU LARGE !

Lorsque nous écrivions hier, à propos du drame de *Vautrin*: « Nous ne nous pressons jamais d'accuser, en matière ordinaire et privée, un ouvrage d'immoralité: en littérature comme en politique, il n'y a que les sots et les furieux qui proscrivent; » lorsque nous écrivions ces lignes, nous ne savions pas encore qu'il pourrait en être fait une application immédiate à M. de Rémusat, qui, le soir même, interdisait le drame de M. de Balzac. M. de Rémusat n'est pas, quant à présent, dans la catégorie des furieux; c'est donc dans celle des sots qu'il faut le ranger.

Nous pensions en être arrivés à ce degré, bien bas encore, sinon de liberté réglée, du moins de liberté tolérée, que les indignes suppressions dont tant de pièces ont été victimes sous différents prétextes, depuis le Procès du Maréchal Ney, *Une Révolution d'autrefois*, *Ango*, pour cause politique, jusqu'à *Antony*, pour cause de Constitutionnel, en passant par le *Roi s'amuse*, pour cause d'immoralité, seraient désormais impossibles; nous croyions que la censure, après avoir, comme on dit, jeté sa gourme, fonctionnait en ce temps de calme uniquement pour s'entretenir la main et ne pas perdre ses habitudes, afin de se retrouver toute prête, au jour du danger, à trancher et tailler dans la chair et le sang de la littérature politique. Il n'en était rien, Dieu merci; et les 221 peuvent s'en réjouir jusque dans leurs caves les plus reculées de la rue Richelieu; le Premier-Mars ne répudie aucun de ses devanciers, et pour prouver d'une manière éclatante qu'il est loin de faire fi des lois de septembre, le voilà qui dégaîne et pointe contre la liberté de la pensée un de leurs plus odieux articles.

En fait d'immoralité dans les œuvres publiées, nous n'admettons, comme devant donner lieu aux mesures préventives et de précaution, que ce qui équivaut en criminalité ordinaire au flagrant délit, c'est-à-dire les cas où une réprobation unanime et sans conteste est soulevée, en d'autres termes et pour tout dire en un seul mot, l'évidence. Hors de là il n'y a que des opinions individuelles, bien ou mal fondées, plus ou moins répandues, et qui n'ont pas droit d'exiger pour elles la satisfaction d'un veto, ce veto fût-il d'ailleurs pur et légitime dans sa source. Quoi! une pièce a passé par les doigts des censeurs, qui ont écrit à l'encre rouge sur le manuscrit: « Bon pour être représenté; » cette pièce a été jouée devant le public des grandes solennités dramatiques, avec les luttes ordinaires de sifflets et d'applaudissemens, beaucoup la trouvant immorale, beaucoup n'étant pas frappés de cette immoralité!—et voilà le pouvoir qui, au milieu de ces avis opposés se faisant juge, tranche la question sur une seule épreuve, par une interdiction pour cause d'immoralité! Il était donc bien immoral ce public qui a écouté jusqu'au bout une œuvre assez immonde pour devoir être étouffée dès sa naissance par mesure de sûreté publique! Elles étaient donc bien immorales ces femmes qui ne sont pas sorties en rougissant de cet antre où l'on sacrifiait les mœurs!... Allons donc! si l'ouvrage avait eu cette immoralité si dangereuse, même au premier contact, il n'est pas de parler, si bien ou si mal composé qu'on le suppose, qui ne l'eût écrasée avant la fin sous un tonnerre de murmures et de cris. La pièce a été jugée, et par cela seul qu'elle a été jugée, il faut dire hautement qu'immorale, si l'on veut, au point de vue raisonné de la critique, elle ne renfermait pas cette immoralité flagrante devant laquelle se révolte la publique pudeur.

En ces sortes de cas l'opinion est le seul juge compétent, et quand vous, ministres, vous substituez votre ar-

rêt au sien, vous partez de l'orgueil pour arriver à l'oppression.

Nous trouvons tout naturel et tout licite que le feuilleton condamne la pièce de M. de Balzac, et que la moitié ou les trois quarts même des spectateurs la siffent; c'est leur droit, leur droit incontestable, et sous l'incitation de leur conscience ils s'honorent en l'exerçant. Mais, quand le pouvoir, c'est-à-dire le gendarme, intervient, nous protestons de toutes nos forces et toutes les voix libérales devraient protester avec nous contre une violation brutale de la liberté de la presse et de l'indépendance de la pensée.

Or, nous voyons avec peine que deux ou trois journaux de l'opposition, aveuglés par l'impression fâcheuse que leur ont laissée *Vautrin* en particulier et en général les précédens littéraires de M. de Balzac, applaudissent au veto ministériel. C'est prendre son opinion pour le droit, son antipathie pour la justice. Nous aussi, nous sommes les ennemis de M. de Balzac; nous aussi, nous l'avons maintes fois critiqué, avec amertume là où il est passé maître, et plus doucement là où il n'est que débutant et novice; mais nous n'en réclamons pas moins pour lui la liberté d'écrire que nous réclamons pour nos amis. Qu'il ait fait ou qu'il n'ait pas fait des romans immoraux, peu importe, là n'est pas la question. Nous avons jugé la censure une institution vicieuse, arbitraire, lâche, méprisable, et en cela nous étions d'accord avec vous;— nous avons trouvé la faculté d'interdiction laissée au ministre un droit abusif, exorbitant, oppressif, et en cela nous étions d'accord avec vous... Eh bien, quelque usage que le pouvoir fasse de cette institution et de ce droit condamnés par nous tous en connaissance de cause, nous protestons avec énergie; et dussions-nous être seuls de notre avis, nous dirons, précisément parce que nous avons repoussé la censure et le veto, que tout emploi du veto et de la censure est illégitime, blâmable et attentatoire aux droits de l'écrivain, comme à l'esprit de la révolution de 1830.

Après nous être élevés avec force contre les suppressions de la *Révolution d'autrefois*, d'*Ango*, du *Roi s'amuse*, etc., toutes prononcées à des titres différens, nous nous élèverons aussi avec force contre la suppression de *Vautrin*, quoique nous n'ayons pas les mêmes raisons pour le faire. Mais c'est une suppression arbitraire et sans jugement, une suppression en vertu des lois de septembre, et cela nous suffit. Du jour où les journaux de l'opposition diront à l'autorité: « Vous faites bien de supprimer cette pièce, » l'autorité pourra les supprimer toutes, sans que l'opposition conserve le droit de protester. Après avoir interdit *Vautrin* pour cause d'immoralité, le pouvoir interdira *Tartufe* pour l'immoralité de la scène d'Elmire et de celle de la table. Vous crierez alors, mais pourquoi? Parce que *Tartufe* est moins immoral ou ne l'est pas du tout... D'accord, mais qui sera juge? Si c'est le public, ne souffrez pas que l'arbitraire de l'autorité envahisse la justice du public; si c'est le pouvoir, de quoi vous plaindrez-vous? Ou le pouvoir aujourd'hui n'a pas légitimement (je ne dis pas légalement) le droit d'interdire *Vautrin*, ou il a eu le droit légitime d'interdire *Antony*, le *Roi s'amuse*, sous le rapport moral, la *Révolution d'autrefois*, *Ango*, sous le rapport politique. Quand nous repoussions tous si vigoureusement la censure et le droit de veto sur les pièces, ce n'était pas seulement l'usage qu'on pourrait en faire, c'était le principe aussi que nous combattons.

Voyez en effet à quoi conclut votre approbation d'aujourd'hui.—Le ministre a fait une œuvre sage et morale en interdisant *Vautrin*; donc il est utile que le ministre ait le droit d'interdire telle ou telle pièce; donc les lois de septembre ont eu raison de lui donner ce droit.— C'est déjà trop que *Vautrin* ait eu une représentation; donc la censure aurait dû l'arrêter, et en cela elle eût fait, elle aussi, une œuvre sage et morale; donc la censure est nécessaire; donc les lois de septembre ont eu raison de la créer. Mais les journaux, les romans et les feuilletons peuvent être immoraux également, et démoraliser tout autant, bien qu'en causant moins de scandale; pourquoi pas la censure sur les livres et les journaux, afin d'empêcher que des pages immorales puissent même paraître? C'est cela: après avoir loué la suppression des pièces, concédons le droit de supprimer les feuilletons, de supprimer les romans; supprimons Voltaire et Rousseau comme immoraux au point de vue religieux; supprimons Lafontaine à cause de ses contes; supprimons *Lélia* avec son héros de baigne (immoralité bien souvent et bien fort reprochée!); supprimons les *Brigands* de Schiller (qui ont créé tant de brigands); supprimons les trois quarts de la littérature, supprimons la moitié de la presse... Et vive la liberté!

Mais le public, qui est notre maître à tous, le public, qui s'appelle en politique le peuple souverain, est donc un enfant à qui il faut choisir ses lectures et trier ses plaisirs? Comment! c'est lui, lui-même qui dans les théâtres rend son verdict sans délégués, sans intermédiaires,

sans représentans, de sa propre et puissante voix cette voix qui châtie l'auteur et fait tomber le rideau de l'œuvre, vous trouvez bien qu'on substitue le juge d'un ministre qui ferme une porte et lacère une robe par la main d'un commissaire de police!

Est-ce à dire pour cela qu'il faille proclamer le théâtre un large, un indulgent *laissez-faire*, le laissez-passer? Non certes. Mais ce que nous disions lors qu'a discuté les lois de septembre, pourquoi ne pas le dire aujourd'hui? Alors les ministres parlaient comme vous parlez maintenant. « Il y a au théâtre, disaient-ils, des immoralités qu'il faut arrêter avant la rampe; donnez-nous la censure! — des scandales qu'il faut interdire dès leur éclosion; donnez-nous le veto! » A cela nous répondions: « Le droit commun vous offre toutes les sources désirables: s'il y a immoralité et scandale, saisissez l'auteur devant le jury, sauf à suspendre l'œuvre momentanément. Tout autre procédé est une odieuse violation et une intolérable tyrannie. » Vous écriviez en 1833. Eh bien! faites-en l'application à *Vautrin*; commencez, lorsque le ministre supprime, par crier à l'odieuse tyrannie et à l'odieuse confiscation; puis, qu'il y aurait lieu de déférer à la justice du pays une immoralité aussi énorme. Mais, pour Dieu, ne trouvez pas bon qu'un ministre confisque, de son libre caprice, le trait de plume, l'œuvre d'un écrivain, et entrave la liberté de la pensée! Ne battez pas des mains à une censure quelle qu'elle soit des lois de censure, ou testez plus contre la censure.

Car aujourd'hui le pouvoir vous dira: « Vous voyez les lois de censure sont bonnes à quelque chose. Au lieu de nous avoir arrêté déjà vingt *Vautrin* peut-être, vous devez trouver que nous avons bien fait; avec elles nous supprimons dimanche *Vautrin* joué samedi, vous trouvez que nous faisons bien. Otez-nous demain de septembre, dites, que ferons-nous si un *Vautrin* se présente après-demain? Nous n'aurons sur lui d'action préventive, et l'on nous conteste devant les tribunaux le droit de l'interdire après. le pouvoir aura raison. Nous comprenons qu'on lui repousse vigoureusement les écrits de M. de Balzac; mais nous ne comprenons point qu'on ne repousse pas plus vigoureusement les lois de septembre.

En résumé, pour protester contre le veto de M. de Rémusat à l'égard de *Vautrin*, nous n'avons pas d'examiner si *Vautrin* viole la morale, il suffit de voir que le veto viole le droit commun.

ALTAROCHE

DESSIN.

M. Gavarni a peint dans ce croquis Basile au promenant la calomnie d'histoire en paysage, de religion, de gravure en aquarelle. Ce n'est pas ment l'espèce d'exposition où mériterait d'être Basile.

BROUTILLES POLITIQUES

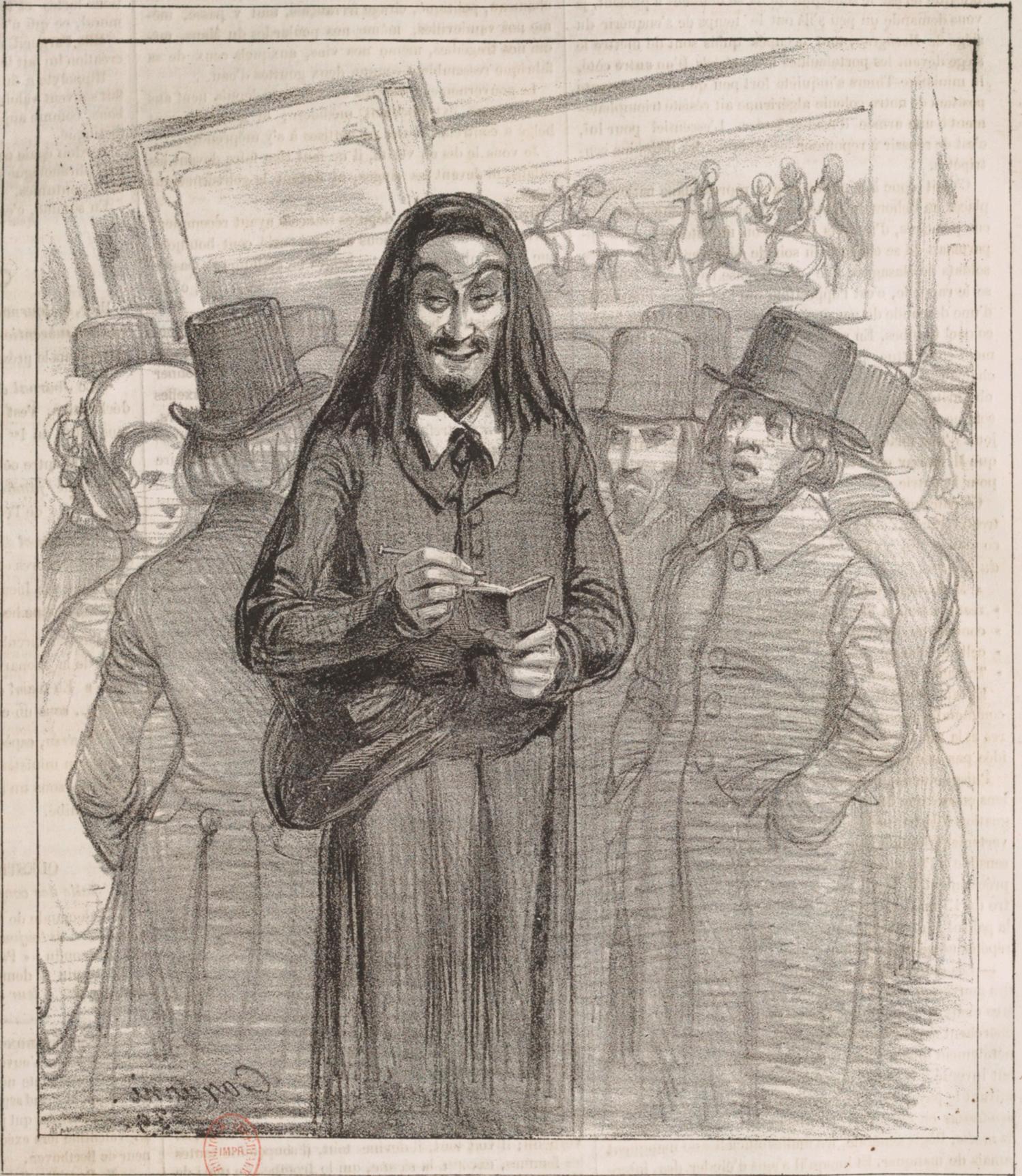
Pour faire suite aux brouilleries municipales de M. d'Hubert



Trois honorables de l'opposition MM. Chapuy de Montville, Arago et Lafitte déposer sur le bureau de la chambre une proposition tendant à faire déclarer les 123 braves défenseurs de Masagran (dont M. de Montville vient de publier la brillante épopée) bien mérités de la patrie, et à demander que l'honneur soit attachée à leur drapeau criblé par les arabes. Comme il s'agit de récompenser un acte d'héroïsme national, il fallait bien nécessairement que les députés patriotes prissent l'initiative.

Les souteneurs officiels de la paix à tout prix ne comprennent ni apprécier les hauts faits militaires et puis ils sont absorbés par d'autres préoccupations autrement graves et dignes. Ainsi, comment le chancelier réjouirait-il d'une victoire des armes françaises, alors qu'il pleure encore amèrement la défaite de ses écus? Que lui importent les 123 défenseurs de Masagran!

(La suite à la 4^e page)



Imp d'Aubert & C^{ie}

Par Gavarni

Chez Baugier 8 rue de la Harpe 16

A la Calomnie... la calomnie, il faut toujours en venir là.

songe qu'à récompenser les défenseurs du projet de dotation, d'autant mieux qu'il y a beaucoup moins à faire : ils n'étaient que quatre. Déjà l'un d'eux, M. Poulle, a été promu au grade d'inspecteur des écoles de droit. Les trois autres défenseurs dotaux viendront après; mais les défenseurs de Masagran ne seraient pas venus du tout.

Quant aux députés bien pensans ou constitutionnels, puisque tel est le sobriquet qu'ils se donnent à présent, je vous demande un peu s'ils ont le temps de s'enquérir du siège de Masagran, tout occupés qu'ils sont de mettre le siège devant les portefeuilles ministériels. D'un autre côté, le ministère-Thiers s'inquiète fort peu qu'une importante position de notre colonie algérienne ait résisté triomphalement à une armée d'Abd-el-Kader. L'essentiel pour lui, c'est de réussir à repousser les attaques des Bédouins centripètes.

C'était donc à la nation et aux représentans nationaux, placés en dehors de toutes ces piètres préoccupations d'écus princiers, d'intérêts ventrus ou ministériels, qu'il appartenait de se charger du soin de décerner aux héroïques soldats de Masagran une récompense nationale. Déjà, on se le rappelle, c'est l'opposition qui avait pris l'initiative d'une demande de pension en faveur de la veuve du brave colonel Combes. En revanche, cette demande a été vivement combattue par un nouveau pair, porte-queue du château, M. de Boissy. A propos, on nous assure que cette obscurité camarillesque, qui a trouvé exorbitante une somme de 2,000 fr. pour la veuve d'un illustre guerrier, jouit d'une fortune de 500,000 livres de rentes ! Ajoutons que M. Boissy ne s'est pas fait tuer une seule petite fois pour la patrie.

Ce pair éminemment bien pensant ayant discuté les titres du glorieux colonel Combes, nous croyons devoir faire connaître les siens. Nous les empruntons au *Journal du Havre* :

« M. le comte de Boissy, ancien garde-du-corps sous la restauration, a été l'un des fondateurs de la *fantastique* compagnie du duché d'Albret, du bois de la Barre, de celle de l'acier fusible, de celle de l'acide borique de Toscane, etc., etc. » Voilà !

Et sans doute M. de Boissy est d'avis que de semblables commandites sont plus glorieuses que les services militaires et la mort triomphale du colonel Combes. C'est une idée pas comme une autre.

Puisque nous en sommes sur ce mesquin sujet, rappelons encore que M. le maréchal Soult a riposté avec indignation à la harangue de M. de Boissy, qu'il lui a reproché vertement de manquer de tact, de patriotisme, d'être insensible à l'honneur militaire de son pays, etc. Or, c'est précisément M. Soult qui, en sa qualité de premier ministre du 13 mai, a signé l'exaltation de ce même Boissy à la pairie ! En présence de pareils faits nous ne pouvons que répéter notre exclamation d'hier : « Gâchis des gâchis ! »

— Les gouvernemens constitutionnels étant proclamés des gouvernemens de publicité par excellence, les ministres chargés d'appliquer ce système dans le sens-vérité cherchent naturellement à soustraire les actes officiels généralement quelconques à la connaissance du public. Ils ont inventé à cet effet une foule de recettes qui varient suivant le pays. En France, nous avons les *négociations pendantes ou entamées*; en Angleterre, c'est le *retard de la malle*. Règle générale, les malles officielles ne manquent jamais de manquer. Et lorsqu'il s'agit d'é luder des interpellations, les ministres anglais se donnent toujours beaucoup de malles.

La malle est une charge.

C'est ainsi que, dans la dernière séance de la chambre des communes, il a été impossible aux représentans de savoir au juste si l'Angleterre est ou non en guerre avec la Chine. Lord Russell et lord Palmerston se sont renfermés dans leur malle.

On ajoute que les ministres se réservent de tripoter à leur guise la querelle avec les magots, sous prétexte que c'est une affaire personnelle.

— A propos de magot, le prince Albert Cobourg ne cesse pas de croître en dignités conjugales. Sa royale femme l'avait déjà fait feld-maréchal, chevalier de la jarretière, premier prince anglais; elle vient encore de le faire colonel d'un régiment de hussards et membre de l'ordre du bain. Bref, madame Victoria fait chaque jour son mari quelque chose; nous verrons ce qu'elle le fera plus tard.

— Il y a longtemps qu'on l'a dit, la Belgique est à la

France ce que l'ombre est à l'individu. Marchez, votre ombre marche; mouchez-vous, elle se mouche; éternuez, elle éternue. Ainsi du reste. C'est amusant, mais c'est fastidieux.

La Belgique imite, contrefait, plagie tout ce qui se fait en France. Livres, gravures, pâtés de foie gras, lithographies, drames, bretelles, opéras, romans, pommades du chameau, politique, cirage français, tout y passe, même nos vaudevilles, même nos poulardes du Mans, même nos tragédies, même nos vins, auxquels ceux de sa fabrique ressemblent comme deux gouttes d'eau.

Le gouvernement français se comporte depuis neuf ans d'une façon extrêmement médiocre; le gouvernement belge a contrefait toutes ses sottises à s'y méprendre.

Je vous le dis en vérité, il ne faut rien faire devant les enfans, ni devant les singes, ni devant le gouvernement belge.

Or, la chambre des députés français ayant récemment renversé un ministère, nous aurions parié cent boudjous que la chambre des députés belges ne manquerait pas de suivre cet exemple. En effet, c'est ce qu'elle a fait, c'est-à-dire contrefait.

Les ministres belges s'étant permis une turpitude contre-révolutionnaire (toujours par esprit de contrefaçon), un vote hostile des représentans les a forcés de donner leur démission. Nul doute que la camarilla de Bruxelles ne les remplace par des Pelet et des Roussin de mars. Après avoir contrefait nos dindons du Périgord, la Belgique en est venue à pousser l'imitation jusqu'à contrefaire aussi nos hommes d'état.

Sous ce rapport, du moins, nos enragés contrefacteurs de voisins sont punis par où ils pêchent.

— M^{me} dona Maria vient aussi de congédier ses ministres et ses chambres. La nouvelle est accompagnée de cette autre : *Sa Majesté la reine est enceinte*. Oh ! cela ne nous étonne point. Règle générale, dès qu'une crise politique se manifeste en Portugal, M^{me} dona Maria accouche toujours. C'est ce qui fait que l'avenir de ce pays ne cesse pas d'être gros d'événemens.

THÉÂTRE DU VAUDEVILLE.

Un Secret, drame en 5 actes, mêlé de chants. de MM. Arnould et Fournier.

50 francs de récompense !

Un portefeuille tombe d'un individu, vous le ramassez. Vous l'ouvrez et vous y trouvez cent mille francs en billets de banque. Vous mettez le tout dans votre poche de côté; vous vous frottez les mains et vous allez dîner au rocher de Cancale. Et le propriétaire, monsieur? que deviendra le propriétaire? Savez-vous qu'il y a là derrière une famille au désespoir, un homme déshonoré, une banqueroute et une cervelle qui saute? Le savez-vous? Oui, monsieur, vous le savez! il y a une voix qui vous le dit, et pourtant j'ai bien peur que vous ne gardiez le portefeuille et les billets de mille francs, quand même on vous offrirait cinquante francs de récompense. Après cela, vous n'en serez pas moins un honnête homme. Oh! l'argent!

Exemple :

M^{me} Darbert est triste, fort triste, extrêmement triste. M. Verneuil dit qu'elle a un amant; il est observateur, M. Verneuil; il voit tout, il devine tout, il soupçonne toutes les femmes, excepté la sienne, qui le trompe. Le mari de M^{me} Darbert est banquier. Il a chez lui un nouveau caissier, un jeune caissier. Serait-ce lui qui cause la mélancolie de M^{me} Darbert? Nous verrons bien.

M. et M^{me} Darbert sont invités à un bal. Un brocanteur apporte à Darbert un écrin de diamans; il reconnaît une parure qu'il a donnée récemment à sa femme. Elle vend donc ses diamans. Pourquoi les vend-elle?

Au même instant Darbert est instruit que sa femme et son caissier se connaissent depuis longtemps, et qu'il existe entre eux un mystère dont il n'a pas la clé. De là des soupçons jaloux qu'il cherche à éclaircir. Il entre chez sa femme, ouvre une armoire, y trouve des écrins vides et reproche à M^{me} Darbert de couvrir avec de l'or les infidélités de son caissier. Celui-ci paraît; il était caché dans la chambre de M^{me} Darbert. Le mari n'a plus de doutes; son malheur est certain.

Un duel en résulte. Darbert blesse le jeune homme et veut se séparer de sa femme. Alors celle-ci éclate, elle livre le secret de sa conduite. L'argent qu'elle se procurait en vendant ses parures, elle l'employait à secourir la famille du jeune caissier, famille ruinée par la perte d'un portefeuille contenant cent mille francs.

Et c'est Darbert qui jadis trouva ce portefeuille de sa fortune actuelle.

Le mari est confus. Il répare ses torts. Cent mille francs sont donnés au caissier avec une place et une pension. Tout le monde est satisfait, et Verneuil l'observateur toujours trompé par sa femme.

Ce drame, éminemment littéraire, est plein de situations fortes et touchantes, et puis il est honnête moral, ce qui n'ôte rien à la puissance de l'intérêt.

Mlle Fargueil est en veine de succès. Cette création lui fait le plus grand honneur.

Hippolyte a fait aussi de généreux efforts. Ce drame fait souvent valoir des rôles médiocres; s'il en est un de bons, comme aujourd'hui, il prendrait sans doute un grand distingué.

Bardou égaye ce drame dans un personnage de grand phrénologue qu'il joue avec son aplomb et son naturel accoutumés.

En somme, c'est un grand succès.

CARILLON.

Hier, le *Journal des Débats* protestait qu'il n'avait reçu de subvention d'aucune espèce. Ah ! c'est toujours la même sous le présent système-vérité.

—Le *Journal des Débats*, lorsqu'il a fait une déclaration, s'est trompé de quinze jours. Il est sans doute au 1^{er} avril.

—D'un autre côté, M. Montalivet a protesté d'être niteur que jamais le château n'a eu de police particulière. Il y a de l'écho en cour quand on craque.

—Le *Journal des Débats* appelle la nouvelle ligue des budgetivores et des feuilles bien pensées « nouvelle ligue du bien public. » S'il disait pour le bien public, à la bonne heure!

—Dans sa circulaire aux préfets M. de Rémusat cause de la monarchie de 1830 a plus gagné que de perdre. Eh mais! chacun croit bien qu'elle a gagné... sous un certain rapport.

—*Vautrin*, espèce de filou effronté, vient d'être retiré du sous un ministère-Thiers. Nous rappellerons également sous un ministère-Thiers que *Robert-le-Diable* a été prohibé.

QUESTIONS PARLEMENTAIRES.

Salle des conférences, séance du 16 mars.

A la demande de M. Sauzet : « Pourquoi les députés sont-ils toujours disposés à fraterniser ? » M. Dupin a répondu : « Parce qu'ils s'aiment (ils s'aiment) »

M. Dupin a demandé : « Pourquoi les claqueurs sont-ils pas à leur aise au spectacle ? »

SALLE SAINT-HONORÉ.—Une grande solennité aura lieu mercredi. L'ouverture de FERNAND CORTÈS, d'une facture toute nouvelle, l'ouverture du JEUNIER de Méhul, le grand septuor de Beethoven composeront les plus belles soirées qui puissent être offertes au monde. M. Valentino fera exécuter vendredi la symphonie n^o 9 de Beethoven.

—M. Regaldi, célèbre poète, donnera une deuxième séance d'improvisation de poésie italienne mercredi, dans les salons de l'Athénée-Royal. M. Regaldi brillant adieu au public qui l'a si favorablement accueilli.

—Le dernier numéro de la REVUE DU PROGRÈS contient les articles suivans : DU CONSEIL D'ÉTAT, par M. Aulard; MALTHUS ET MARCUS, par M. Godefroi Courcier; SALON DE 1840 (1^{er} article), par M. Charles Blanc; TRE SOUS LOUIS XIII, par M. Eugène de Montlaury; MENS DU JOUR.

LE GÉRANT, SOUHE

Au 23 mars M. Bonnin ouvrira de nouveaux cours gratuits à tous les examens de droit. S'adresser rue de la Harpe, 12.

—La 6^e livraison de la TRIBUNE FRANÇAISE, qu'on trouve chez MM. Auguste Amic et Étienne Mouttet, vient de paraître. Quarante portraits d'orateurs qui devaient être vendus au profit des souscripteurs de la TRIBUNE seront donnés GRATUITEMENT à ceux qui auront souscrit avant le 1^{er} avril. Bureau, rue des Quatre-Fils, 16 (au Marais), Paris. annonces du 24 février.)

Imprimerie LANGE LÉVY et C^e, rue du Croissant, 46.